



Notre réf.: 26755/2022/I/ONM/1160

6 décembre 2022

Objet: Amendements au *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160)

Suite à donner: Communiquer au Secrétariat de l'OMM vos observations sur ce projet de document d'ici au **31 janvier 2023**

Madame, Monsieur,

Au titre du *Plan stratégique de l'OMM 2020-2023* (OMM-N° 1225), il est prévu d'optimiser l'acquisition des données d'observation du système Terre par le biais du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) et de renforcer le respect des réglementations et des normes.

Conformément à la *résolution 3 (INFCOM-1)* - Programme de travail des comités permanents et groupes d'étude de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information, la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM) a élaboré des amendements au *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160) pour tenir compte des exigences du *Plan stratégique 2020-2023 de l'OMM* (OMM-N° 1225), de la *résolution 9 (EC-73)* - Plan relatif au début de la phase opérationnelle du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) (2020–2023), de la *résolution 1 (Cg-Ext(2021))* - Politique unifiée de l'Organisation météorologique mondiale pour l'échange international de données sur le système Terre, et de la *résolution 2 (Cg-Ext(2021))* - Modifications à apporter au Règlement technique concernant la création du Réseau d'observation de base mondial.

Tous les amendements proposés figurent dans le tableau des mises à jour de la publication OMM-N° 1160 (voir le document [INFCOM-2-d06-1\(3\)-AMENDMENT-WIGOS-MANUAL-1160-ANNEX-approved_en.docx](#) sur le [minisite de la deuxième session de l'INFCOM](#)).

Conformément à la *recommandation 6.1(3)/1 (INFCOM-2)* - Modifications à apporter au *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160), à sa deuxième session (24-28 octobre 2022), l'INFCOM a approuvé les amendements proposés, qui doivent ensuite être adoptés par le Conseil exécutif, à sa soixante-seizième session (27 février-3 mars 2023), en vue de prendre effet au 1^{er} février 2024.

La procédure d'examen est régie par les dispositions générales du *Règlement technique* (*Documents de base N° 2* (OMM-N° 49)), qui prévoient que tout amendement que des Membres ou des organes constituants proposent d'apporter au Règlement technique devrait être communiqué à tous les Membres au moins trois mois avant d'être soumis au Congrès.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

Je vous saurais gré de communiquer vos observations ou propositions de corrections (en les insérant en mode «suivi des modifications» dans le document) au Secrétariat de l'OMM, à l'attention de M. Anthony Rea, Directeur du Département des infrastructures (area@wmo.int), avec copie à M. Étienne Charpentier, Chef de la Division des réseaux d'observation et de mesure (echarpentier@wmo.int) de ce département, et M. Igor Zahumensky, consultant (izahumensky@wmo.int), dans les meilleurs délais et au plus tard le **31 janvier 2023**. Ce délai permettra de passer en revue les modifications proposées par les Membres et de les intégrer au document, le cas échéant, avant la soixante-seizième session du Conseil exécutif.

Compte tenu de la nature technique de cette publication, vous serez probablement amené(e) à solliciter l'aide de spécialistes du domaine concerné dans votre pays pour procéder à cet examen. Avant que ces experts désignés ne commencent leur examen, nous les encourageons vivement à se familiariser avec l'introduction du Manuel, qui en explique l'objet et le champ d'application, ainsi qu'avec les dispositions générales, qui fournissent des explications sur la structure globale et le but du Règlement technique ainsi que sur les catégories de règles.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre précieuse contribution à cette procédure d'examen. Si vous ou vos experts souhaitez des éclaircissements ou informations complémentaires, ne manquez pas de vous adresser à MM. Rea, Charpentier et Zahumensky.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Wenjian Zhang
pour le Secrétaire général